



Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel du club de PARAY FC, du 22 juin 2023.

La Commission,
Jugeant en 1^{ère} instance,

Considérant que le match s'est déroulé sans remplir de feuille de match au préalable,

Considérant que l'établissement d'une feuille de match doit être rédigée avant le début de la rencontre,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité aux 2 équipes :

PALAISEAU US 2 : (-1 pt, 0 but)

PARAY FC 1 : (-1 pt, 0 but)

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

La Secrétaire
Brigitte HIEGEL

Le Président
Patrick TRANSBERGER

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.